N° 632. MERCREDI 19 FÉVRIER 1862. 6me année.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et Cie, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

18 février 1862.

Le Sénat, réuni en séance générale, a entendu hier la lecture du projet d'Adresse. On trouvera plus loin le paragraphe relatif à l'Italie.

Le Corps législatif, après une *rapide* discussion, a adopté la loi qui autorise les communes et autres établissements publics à emprunter les sommes nécessaires pour opérer la conversion des rentes qu'ils possèdent. Cette loi, portée d'urgence au Sénat, recevra sans retard la sanction de la haute assemblée et pourra être promulguée le 20 du mois courant.

L'échange des dépêches diplomatiques entre Vienne et Berlin ajoute chaque jour à l'aigreur qui existe entre les deux cours et entre le nord et le sud de l'Allemagne.

Les journaux prussiens et autrichiens remplissent leurs colonnes de diatribes et d'attaques réciproques.

On craint avec raison que des événements imprévus ne viennent hâter l'explosion de l'animosité qui existe entre les deux pays.

La Prusse et l'Autriche se flattent chacune en ce qui les concerne, de vouloir sincèrement et sérieusement des réformes que d'impérieuses nécessités commandent.

Nous publions plus loin une note de la Prusse en réponse aux idées autrichiennes. Le gouvernement prussien déclare nettement qu'il regarde les propositions de réforme inacceptables et qu'il ne juge pas convenable d'entrer, à ce sujet, en délibération avec l'Autriche.

Nous lisons dans le *Siècle*, sous la signature de M. Taxile Delord :

« La lutte engagée entre le grand-duc de Hesse et les habitants du duché entre dans une phase de violence qui peut amener les plus graves complications en Allemagne. Le gouvernement hessois vient d'adresser une circulaire aux autorités des districts dans laquelle ou leur enjoint, en cas de refus de paiement des contributions, de faire entrer la force armée dans les maisons et de s'y emparer de l'argent.

» Cette mesure, et d'autres du même genre, sont sans doute le fruit de l'attitude menaçante prise par l'Autriche et de l'appui qu'elle promet aux petits souverains. On attend avec une anxiété croissante, en Allemagne, les résolutions de la Prusse. »

On écrit de Berlin :

« La motion sur la reconnaissance du royaume d'Italie n'a pas encore été discutée ; mais on assure que le ministre d'État s'est exprimé avec les députés du centre de manière à ne plus laisser de doute sur cet événement. Il est encore possible que la discussion devienne inutile. »

Dans la chambre des Seigneurs, on s'occupe de l'examen du projet de loi sur la responsabilité ministérielle. La commission s'est prononcée pour l'adoption à la majorité de 8 voix contre 4, moyennant une modification au projet.

Une dépêche de Vienne, du 15, assure qu'on va suspendre en Hongrie la perception des impôts par voie d'exécution militaire. Les magistratures des comitats hongrois seraient chargées de cette perception.

Un grand meeting a été tenu en Angleterre, à New-Castle-sur-Tyne, en faveur de la nationalité polonaise. Le consul de France y assistait.

Dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements et les marques de sympathie de l'assemblée, le général Zamoyski a retracé à grands traits l'histoire de la Pologne depuis 1815, la lutte héroïque de 1830, et l'abandon sous lequel succomba cette nation héroïque.

J. REBOUX.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le conseil d'État vient d'être saisi d'un projet de loi concernant l'établissement sur les sucres de toute origine livrés à la consommation, d'une taxe supplémentaire de 10 fr. en principal, par 100 kil.

» Le même projet porte à 20 fr. par 100 kilogr. la taxe de consommation sur le sel.

» Enfin le projet porte que les nouveaux supplémens seront acquittés sur les quantités de sucre et de sel excédant 100 kilog. et déjà libérées de l'impôt que les fabricants raffineurs et autres détenteurs auront en leur possession à l'époque où les dispositions de la loi seront obligatoires. »

Le projet d'Adresse a été lu hier, au Sénat ; voici le texte du paragraphe relatif à l'Italie :

« Votre gouvernement, en faisant la part des exigences internationales, n'a pas perdu de vue les intérêts du catholicisme. et Votre Majesté a pratiqué avec autant de loyauté que de prudence la politique hautement proclamée par elle et qui, dans l'Adresse de 1861, a reçu du Sénat une si entière adhésion.

» Vous persisterez, Sire, dans votre œuvre de protection et de conciliation, comme nous persévérerons dans notre confiance et dans nos convictions. Sans doute, vous éprouvez le regret que nous ressentons vivement de rencontrer encore tantôt l'extrainement et les prétentions immodérées, tantôt la résistance et l'immobilité. Mais vos conseils sont ceux de la sagesse, et il ne faut pas se passer de dire en son nom, ici, que les plus grandes œuvres ne peuvent se passer du calme et de la modération pour se fonder ; là que les plus justes causes s'égarent par des refus extrêmes, incompatibles avec la bonne conduite des affaires humaines. »

Le bilan de la Banque de France.

Le bilan de la Banque reflète d'une manière assez exacte la situation financière et commerciale de notre pays.

La stagnation des affaires commerciales est attestée par ce double fait : que le portefeuille a baissé de 13 millions malgré la diminution du taux de l'escompte, et que le chiffre des comptes-courants des particuliers s'est accru de 40 millions.

Cette inactivité des affaires peut avoir contribué pour une part à l'augmentation de 47 millions sur l'encaisse métallique, qui s'élève à 350 millions.

P. B—s DARNIS.

Voici la note envoyée par la Prusse en réponse aux idées autrichiennes touchant la question allemande :

« L'Autriche se croyant appelée à protester formellement, au point de vue des intérêts généraux de l'Allemagne, ainsi qu'à celui du droit positif, contre l'appréciation faite par la Prusse de la situation de la Confédération, le Gouvernement prussien ne peut se dispenser de déclarer qu'il ne lui semble exister aucun prétexte fondé ni aucun droit quelconque pour formuler une pareille protestation. Cette démarche, qui a été rendue plus ostensible encore par des notes d'une identité évidemment préméditée, répond trop peu aux procédés en usage lorsqu'on échange des opinions, pour que le Gouvernement puisse discuter les considérations contraires émises par la note autrichienne.

» En remplissant consciencieusement ses devoirs fédéraux, en représentant les véritables intérêts de l'Allemagne, en s'efforçant sérieusement de faire droit aux demandes légitimes de la nation et de les faire prévaloir auprès des autres Gouvernements fédéraux, la Prusse ne cède le pas à aucune des puissances confédérées. Par la réalisation des projets de réforme indiqués vers la fin de la note autrichienne, d'après lesquels il y aurait pour tous une seule Constitution avec un pouvoir exécutif efficace, et qui accuse la tendance d'une solidarité politique avec des territoires non allemands, ainsi que la dépêche autrichienne du 5 novembre semble l'indiquer, le Gouvernement prussien aurait bien plus compromis l'existence de la Confédération que par les réformes indiquées dans la dépêche du 20 décembre. Le Gouvernement est loin de faire des réserves, quant à la manifestation de ces projets ; il croit au contraire devoir attendre des propositions de réformes suffisamment précisées.

» Pour le moment, d'après les indications de la note autrichienne, il ne paraît pas douteux au Gouvernement prussien que les réformes ne soient inévitables et comme elles sont tout-à-fait contraires à son point de vue, il ne peut pas juger convenable d'entrer en délibération à leur sujet. »

EXPOSÉ DE LA SITUATION INDUSTRIELLE A TOURCOING

ADRESSÉ PAR LA CHAMBRE CONSULTATIVE DE CETTE VILLE A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

« Monsieur le Ministre,

» Par votre circulaire n° 28, datée du 10 décembre dernier, vous témoignez le désir de voir toutes les Chambres de commerce, ainsi que toutes les principales Chambres consultatives des arts et manufactures, adresser à votre département, vers le milieu et la fin de chaque année, un aperçu du mouvement des affaires et des causes qui, pendant le semestre écoulé, auraient ralenti ou développé ce mouvement et influé sur les prix des produits fabriqués ou des denrées de consommation.

» Ces renseignements, fournis par des hommes compétents, auront, d'après votre pensée, un grand intérêt et permettront à votre département de suivre et d'apprécier d'une manière plus sûre le mouvement des affaires en France et de constater l'influence exercée par les réformes économiques nouvellement inaugurées ; ils auront, de plus, l'avantage de tenir constamment l'administration commerciale au courant des besoins qui pourraient se révéler, et des mesures à prendre pour leur donner satisfaction.

» L'envoi de votre circulaire à la Chambre de Tourcoing témoigne, Monsieur le Ministre, que vous la comprenez parmi les principales Chambres consultatives des arts et manufactures, et que vous appréciez l'importance industrielle de sa circonscription.

» Nous chercherons à nous rendre dignes de cette marque de confiance en vous adressant à la fin de chaque semestre un exposé aussi complet et aussi consciencieux que possible de notre situation commerciale, et par là, sans doute, votre département sera beaucoup mieux éclairé qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour par les rapports de tous genres, réclamés à divers fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire qui se passent à côté d'eux.

» Nous ferons notre devoir de représentants des intérêts manufacturiers de nos localités, comme nous l'avons fait dans l'enquête commerciale et industrielle de l'an dernier, que vous nous rappelez, et nous le ferons sans nous faire grande illusion sur la portée des services que nous pourrons par là rendre à nos concitoyens. S'il n'y avait eu en France que des réformes économiques, suivant l'expression de votre circulaire, ce complément d'enquête, sous quelque forme que ce soit, aurait son utilité, puisque l'on pourrait réformer ce qu'il y a de défectueux ou d'incomplet ; mais, malheureusement, il y a des traités qui obligent pour un certain laps d'années. Dans ces traités, on a stipulé des droits protecteurs beaucoup plus faibles que ceux qui avaient été regardés comme nécessaires par l'industrie ; de sorte qu'il n'est plus au pouvoir de personne de modifier ce qui existe, qu'il faut se soumettre aux faits accomplis, et laisser au temps le soin de développer les conséquences plus ou moins prévues. Il sera du reste d'un grand intérêt pour votre département de suivre et d'observer tous les détails de ce duel terrible aujourd'hui engagé entre l'industrie française et les industries anglaise et belge

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 19 FÉVRIER 1862.

CAUSERIE LITTÉRAIRE.

MARISKA[1]

LÉGENDE MADGYARE EN VERS

PAR N. MARTIN.

M. E. Saint-Amour rassemble en ce moment les matériaux d'un livre qui peut offrir un intérêt d'actualité et de localité, pour ainsi dire.

Il réunira dans un seul volume, et en les coordonnant de façon à en faire un ensemble général, les divers et assez nombreux articles de critique qu'il a publiés depuis quelques années.

L'ouvrage sera divisé ainsi : Littérature. — (Poètes du Nord). — Peinture. — Musique.

Dans la partie littéraire, il passe en revue les noms les plus connus de notre département. L'étude la plus sérieuse est celle qui a pour objet les œuvres de M. N. Martin.

M. N. Martin, bien qu'habitant Paris, où il occupe dans le monde des lettres un rang très distingué, appartient au Nord où il a été élevé, où il a fait ses premières armes comme écrivain.

Nous reproduisons l'analyse de son dernier volume de poésie dont la troisième édition est sous presse et paraîtra prochainement.

Le vent n'est guère à la poésie ni aux plaisirs de l'intelligence, nous le savons. Mais il ne faut pas non plus exagérer ni augmenter les vices de notre époque qui en possède déjà une assez grande quantité.

Nous donnons d'autant plus volontiers cet article qu'il renferme, sur la situation littéraire, quelques idées sommaires très justes et nullement nuageuses, comme il arrive souvent en matière de poésie.

J. REBOUX.

I

LA POÉSIE ET LE PUBLIC.

En 1856, dans la *Revue du Nord* j'ai analysé l'œuvre (complète jusqu'à cette époque) de M. N. Martin. En 1859, dans la *Flandre illustrée*, j'ai continué cet examen. Je suivrai pas à pas notre gracieux lyrique, un des plus fins, des plus habiles défenseurs de la poésie moderne. Je dis défenseur, car il infirme, par son exemple, cette opinion trop absolue : que la poésie est dédaignée par notre génération ; qu'elle trouve toujours un public froid, méfiant sinon railleur.

Dans l'introduction de mon travail sur les œuvres de M. N. Martin, j'ai tenté de ramener à une mesure raisonnable, cette lourde hostilité qui existe entre le monde idéal des lettres et le monde positif. Si je reviens avec une certaine insistance sur cette question, c'est qu'on ne lit pas un article bibliographique sans y rencontrer l'anathème obligé contre le prosaïsme du siècle.

Il y a, je le répète entre les exigences, l'amour-propre parfois exagéré de l'un, et l'indifférence de l'autre une moyenne sensée à prendre. Un mot donc encore à ce sujet : le dernier.

Il est difficile de sortir d'un cercle vicieux :

(1) L'homme de lettre dit : « L'art est impossible!... » Le public ne comprend plus que l'agiotage et le » négoce... » Et, parodiant un vœu célèbre, l'auteur voudrait que le *public* n'eût qu'une seule tête pour le coiffer (qu'on me passe cette trivialité) d'un seul bonnet de coton. De là, négligence dans ses œuvres, abaissement du niveau de son talent...

Le public répond : « Depuis tantôt vingt ans, on » ne m'offre le plus souvent que des médiocrités » (relatives) que des œuvres faibles, mignardes, » gentilles sans doute, intéressantes parfois, mais » intéressantes à la façon d'un malade qui se meurt... » j'aime mieux une muse en bonne santé, cette santé » fût-elle exuberante comme celle de *la forte femme* » *aux puissantes mamelles*, que cette petite maîtresse » phthisique au troisième degré, triste divinité de nos » auteurs *à la mode*.... on m'avait habitué à un vin » généreux, à une nourriture substantielle, à cette » pleiade solidement trempée de l'école de 1830... on » veut me nourrir à la crême bouillie et à la tisane — » je reclame — c'est mon droit... »

A-t-il tout à fait tort ?

» Il y a des époques (dit M. Pelloquet) fécondes en » grands hommes, d'autres presque stériles. Murger » appartenait à une mauvaise génération, j'ai le droit » de le dire, moi qui lui appartiens aussi, une géné- » ration vieillie avant l'heure sans colère et sans » enthousiasme, ayant plus de vanité que d'orgueil, » affectant une ironie de la pire espèce, l'ironie des » mauvais cœurs et des esprits mesquins pour tous » les grands sacrifices, et qui *laissa échapper de ses* » *mains le magnifique héritage des hommes de 1830...* »

M. Pelloquet est sévère, — nos poètes, je le sais, s'adressent aujourd'hui à une génération occupée ailleurs, — mais il est certain qu'ils ne luttent pas assez vigoureusement contre les graves préoccupations de notre temps.

« Mme de Maintenon (dit quelque part un écrivain » plein d'esprit), se plaignait un jour, que Louis XIV » *n'était plus amusable*, elle oubliait, elle, qu'elle » *n'était plus amusante.* »

Le mot est vieux déjà, mais trouve ici une application juste.

Il faut donc attirer, *forcer* l'attention du public et l'*amuser*, l'*intéresser*, puisque l'esprit est préoccupé, qu'on s'adresse à son cœur. C'est ainsi que M. N. Martin a toujours su *se faire lire*.

Le monde idéal et le monde positif, gagneraient tous deux à quelques concessions mutuelles, à une confiance réciproque.

II

MARISKA.

Mariska est une épopée de cœur. Ce n'est pas une *histoire d'amour*, c'est l'écho d'une âme qui, de la foi au doute, du doute au désespoir, ces trois étapes de toute vie marquée d'un sceau fatal, arrive forte, résignée et pure à la dernière, à la mort, ou plutôt au seuil d'une vie éternelle et compensatrice.

Cette legende a été inspirée par des notes trouvées sur le cœur du poète madgyare Nimbsch, tué dans la guerre des Karpathes. En 1849 il vit s'évanouir l'espoir qui lui avait fait croire un instant à l'indépendance de sa patrie, il alla chercher dans les Karpathes, moins peut-être la realisation de ses rêves de liberté, qu'une mort au-devant de laquelle il courait (1).

« Pourquoi voulut-il mourir ? dit l'auteur, c'est » surtout au poème à répondre. »

L'auteur fait parler son poète. Il lui fait raconter ses joies et ses douleurs, ses douleurs surtout.

La première pièce le *Madgyar* est une entrée en scène aussi concise qu'energique :

« Je suis un orphelin du pays madgyare,
» Et j'ai pour tous trésors, mon épée et mon cœur.

---

(1) Paris, Jules Tardieu, éditeur, rue de Tournon, 13.

(1) Nous ne parlons ici que de la masse, et faisons une part large aux exceptions, nous faisons observer en outre en outre qu'il s'agit ici de poésie lyrique seulement.

(1) Voir l'*avertissement*.